

# Mission de prospection

## Allemagne / Décembre 2017



### Dates limite d'inscription :

**30 juin 2017 :**

si nécessité d'élaborer un support de présentation en allemand

**30 septembre 2017 :**

si vous disposez d'outils de communication en allemand

*La clôture des inscriptions peut intervenir avant cette date, dès l'atteinte du quota des inscriptions*

### Vos conseillers CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ :

**Pour la Franche-Comté : Nathalie AUBRY**

Tél : 03 81 25 25 93 - Email : [n.aubry@bfc.cci.fr](mailto:n.aubry@bfc.cci.fr)

**Pour la Bourgogne : Clément LEPERT**

Tél : 03 80 60 40 69 - Email : [c.lepert@bfc.cci.fr](mailto:c.lepert@bfc.cci.fr)



## MISSION DE PROSPECTION ALLEMAGNE DÉCEMBRE 2017

La CCI Bourgogne Franche-Comté, en association avec le bureau Business France Allemagne, vous proposent un format de **mission de prospection** optimisé comprenant des rendez-vous avec vos futurs partenaires, adaptés à vos besoins et à votre secteur.

Cette mission vous permettra de bénéficier d'un **programme de rendez-vous individuels** avec des partenaires techniques et commerciaux (intermédiaires commerciaux, distributeurs, agents ou clients directs) de ce pays, ciblés en fonction de votre cahier des charges.

**Format :** **rendez-vous** planifiés sur mesure selon votre cahier des charges sur la semaine 49 ou sur une autre semaine à définir conjointement en fonction des marchés ciblés et de vos disponibilités entre le 13 novembre et le 16 décembre.

**Tous les secteurs d'activités sont concernés.**

### METHODOLOGIE :



### POURQUOI PARTICIPER :

- ▲ L'Allemagne est le premier partenaire commercial de la France
- ▲ Des **secteurs porteurs** :
  - Industrie forte dans des domaines où les entreprises françaises ont des réels savoir-faire :
    - Automobile
    - Mécanique
    - Chimie, parapharmacie, biotechnologies
    - Microélectronique
    - Aéronautique
    - Technologies médicales...
  - Agroalimentaire (1<sup>er</sup> marché à l'export pour l'agroalimentaire français)
  - Mais aussi services : nouvelles technologies, finance
- ▲ Programme flexible, optimisé et adapté à votre secteur d'activité.  
Rencontrez vos futurs partenaires suisses lors de **rendez-vous individuels sur mesure, préprogrammés**, directement dans leur entreprise.
- ▲ Même si vous n'obtenez pas de RV, vous disposez d'une **approche marché** pour laquelle vous bénéficiez d'un tarif collectif et de l'aide de la Région (sous réserve d'éligibilité\*).

## PRESTATIONS PROPOSÉES :

### ▶ MISSION DE PROSPECTION

- Validation de votre potentiel sur cette zone.
- 4 nuitées d'hôtel
- **Rapport de prospection comportant une base de données qualifiée** des contacts approchés
- **Organisation de rendez-vous B2B** avec des entreprises allemandes
- Assistance et conseil de CCI International : avant, pendant et après votre mission
- Diffusion de vos éléments de promotion (envoi de présentation aux prospects / création d'un mailshot présentant votre savoir-faire)
- **Participation** gratuite à un atelier PROXI PASS « Osez l'Allemagne ! les clés de la réussite outre-Rhin » le 12 octobre 2017 de 14 à 16 h afin de vous permettre de vous préparer à des rendez-vous de prospection en Allemagne

## OPTIONS

### ▶ KIT DE PRESENTATION EXPORT

Le prérequis à la participation à la mission est de disposer d'outils de communication en allemand.

Si ce n'est pas le cas mais que vous souhaitez malgré tout réaliser une première approche du marché allemand, vous devez souscrire à l'option **KIT DE PRESENTATION EXPORT**, prestation personnalisée, réalisée par les experts sectoriels du bureau Business France Allemagne comportant la réalisation de :

- Un document PowerPoint qui présente votre entreprise, son savoir-faire, ses produits & services.
- Une fiche sur l'essentiel de votre activité.

*NB : Cette option fait l'objet d'une facturation supplémentaire, et nécessite une **inscription au plus tard le 30 juin 2017**.*

### ▶ INTERPRETE

Si vous souhaitez être accompagné (interprète), veuillez nous le préciser sur le bulletin d'inscription, afin que nous puissions vous faire parvenir un devis.

### ▶ TRANSPORTS

Les **frais de transport sont subventionnables** à hauteur de 50%, sous réserve que le voyage soit géré et facturé au nom de CCI International. Aussi, merci de préciser ci-après quel mode de déplacement vous envisagez.

Les tarifs ci-dessous n'intègrent pas les transports vers & en Allemagne, car il est difficile de prévoir tant que votre programme de RV n'est pas arrêté.

## COÛT DE LA MISSION :

### ▶ MISSION DE PROSPECTION : 2708 € HT

Soit 3250€ TTC au lieu de 5280 € TTC\*

Si l'étape d'APPROCHE DU MARCHÉ ne permet pas d'obtenir de RV, je dispose d'un rapport de prospection détaillé et m'engage à régler la prestation réalisée au tarif de 2220 € TTC

### ▶ KIT DE PRESENTATION EXPORT : 470 € HT

Soit 546 € TTC au lieu de 936 € TTC\*

Option supplémentaire obligatoire pour les entreprises ne possédant pas de supports de communication en allemand

### ▶ INTERPRETE : coût en sus, tarif sur devis

*\*Montant de votre participation avant déduction de l'aide de la Région*



# MISSION DE PROSPECTION ALLEMAGNE

## DÉCEMBRE 2017

### BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner par fax ou mail, et original à envoyer par courrier accompagné de l'acompte  
**avant le 30 juin 2017** si option « kit de présentation export » ou **30 septembre 2017** à  
CCI Bourgogne Franche-Comté - Place des Nations Unies - 21070 DIJON  
Fax : 03 80 60 40 21 Email : [n.aubry@bfc.cci.fr](mailto:n.aubry@bfc.cci.fr) ; [c.lepert@bfc.cci.fr](mailto:c.lepert@bfc.cci.fr)

Raison sociale .....  
Adresse .....  
CP..... Ville .....  
Tél ..... E-mail .....  
Nom / Prénom : .....  
Numéro de portable .....

Je m'inscris à la **MISSION DE PROSPECTION (\*)** dont le **coût s'élève à 3250 € TTC\***

J'ai bien noté que si l'APPROCHE DU MARCHÉ ne permet pas d'obtenir de RV, je dispose d'un rapport de prospection détaillé et m'engage à régler la prestation réalisée au tarif de 2220 € TTC\*

Je ne dispose pas de supports de communication en allemand et souhaite souscrire à l'**option « KIT DE PRESENTATION EXPORT »** au prix supplémentaire de **470 € HT \***

Je souhaite être accompagné par un interprète (**tarif sur devis**)

Je me rendrai en Allemagne :  par mes propres moyens  en train ou avion (géré par CCI International)

**(\*) Subvention déduite. Les participants à la mission bénéficient du soutien financier de la Région, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité suivants :**

- Entreprise constituée sous forme juridique commerciale de moins de 250 salariés
- CA annuel < à 50 millions d'€ ou au total de bilan < à 43 millions d'€
- N'appartient pas à plus de 25% à un groupe de plus de 250 personnes (après consolidation des effectifs des filiales détenues à plus de 25%)
- Ne réalise pas une activité de négoce

Mon entreprise répond aux critères d'éligibilité de la Région (*si ce n'est pas le cas, nous contacter*)

Mon entreprise est en conformité de ses obligations sociales et fiscales

*Vous pouvez intégrer ou solliciter **l'Assurance Prospection BPI** qui couvre **65 % des frais** engagés par l'entreprise (sous réserve d'éligibilité).*

**Merci de joindre à ce bulletin un acompte de 1800 € par chèque à l'ordre de la CCI Bourgogne Franche-Comté**

**J'accepte les conditions de participation à la mission ci-après.**

Le ....., à ..... Cachet et signature



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## I. Organisation de la prestation

I.1. La prestation proposée par CCI International a pour objectif de mettre en contact les responsables d'entreprises françaises ou bien les membres d'un pôle d'excellence ou de compétitivité avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'information. CCI International détient un savoir-faire en matière de recherche de partenaires, de mise en relations d'entreprises et d'organisations de rendez-vous avec des prospects, a déjà contribué à la réalisation de missions de prospection commerciale et dispose via ses conseillers géographiques et ses partenaires, d'une expertise pays reconnue.

I.2. CCI International est une entité portée administrativement par la CCI Bourgogne Franche Comté (Place des Nations Unies 21070 Dijon CEDEX). Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCI Bourgogne Franche Comté. Les éventuels remboursements ou avoirs seront également effectués par la CCI Bourgogne Franche comté.

I.3. La prestation de CCI International inclut l'ensemble des frais d'organisation à savoir :

- les dépenses telles que précisées dans l'offre et le bon de commande
- les frais de mission du(es) collaborateur(s) de CCI International Bourgogne Franche comté

I.4. Dans la prestation de CCI International ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bon de commande :

- Les transports internes et les frais de restauration non prévus au programme indiqué sur le dossier d'inscription
- La participation d'une deuxième personne pour la même entreprise
- Les assurances : accidents, bagages, rapatriement, envoi d'échantillons
- Les frais éventuels d'acheminement de documentation et/ou d'échantillons, le dédouanement et les frais d'excédent de poids
- Frais de repas, transports locaux
- Les dépenses personnelles
- Les frais d'interprétiariats non prévus

## II. Conditions de participation et de paiement

II.1. Les prestations rendues par CCI International Bourgogne Franche comté font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux entreprises fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

II.2. Les entreprises confirment leur participation en retournant à CCI International Bourgogne Franche comté (Place des Nations Unies 21070 Dijon CEDEX) :

- Le bon de commande dûment complété et signé par une personne autorisée dans l'entreprise
  - Un acompte de 50% du montant TTC de la prestation
  - Un acompte d'un montant différent pourra être demandé ou l'intégralité du paiement si il s'agit d'un montant inférieur à 600€ TTC à la commande.
- Dès lors, CCI International Bourgogne accusera réception de la commande, confirmera son accord et retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à la somme reçue.

II.3. Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent CCI International Bourgogne Franche comté que si le bon de commande et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bon de commande.

II.4. La réception des pièces indiquées en II.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par CCI International. La réception par CCI International du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre. Il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité. Toute déclaration erronée peut exposer l'entreprise à une demande de remboursement de la subvention indûment reçue.

II.5. A l'issue de la prestation, CCI International émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la mission, diminué du montant de l'acompte versé et des possibles variations entre le coût prévisionnel et réel de la mission.

II.6. A défaut de paiement de la facture définitive à la date prévue CCI International se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard au taux légal. En outre, conformément aux stipulations de l'article L441-6 du code de commerce, toute entreprise en situation de retard de paiement sera de plein droit débitrice, à l'égard de CCI International Bourgogne, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, de 40€.

## III. Information et confidentialité

III.1. Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre à CCI International toutes les informations commerciales nécessaires à l'organisation (tarifs, prix, diagnostic de préparation etc ...). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être émis aux partenaires potentiels.

III.2. CCI International s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, il s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de sa prestation sauf autorisation spéciale ou écrite du client.

III.3. CCI International pourra mentionner le nom du client dans ses références commerciales.

## IV. Conditions d'annulation de la prestation

IV.1. Du fait de CCI International

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, CCI International Bourgogne se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires.

IV.2. Du fait du client

En cas d'annulation de sa commande, CCI International, à sa seule initiative, sera en droit :

- Soit de conserver l'acompte
- Soit les frais engagés sont d'un montant supérieur à l'acompte, auquel cas, l'intégralité de ceux-ci sera facturée à l'entreprise

## V. Assurances

CCI International n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion de la mission. La société est invitée à souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet.

## VI. Droit applicable/Attribution de juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige le tribunal de commerce de Dijon sera seul compétent.